

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



Etat projeté des 6 bâtiments

FONDATION  
DU  
PATRIMOINE

## APPEL AUX DONNS

### Pour la restauration du Centre spirituel jésuite de Penboc'h à Arradon

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :  
[www.fondation-patrimoine.org/59352](http://www.fondation-patrimoine.org/59352)

## MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Rennes

7 boulevard Solférino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex

Tél. 02 99 30 62 30

[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)

[www.bretagne.fondation-patrimoine.org](http://www.bretagne.fondation-patrimoine.org)



## CENTRE SPIRITUEL DE PENBOC'H

20 chemin de Penboc'h - 56610 Arradon

[www.penboch.fr](http://www.penboch.fr)

Direction du Centre

02 97 44 00 19 - [accueil@penboch.fr](mailto:accueil@penboch.fr)

Direction du développement de la Compagnie de Jésus

07 69 64 65 76 - [developpement@jesuites.com](mailto:developpement@jesuites.com)

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



Création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - octobre 2018 - Crédits graphiques : Michel Lamouëou, Atelier Touchard Architectes



## LE CENTRE SPIRITUEL DE PENBOC'H EN PLEIN RENOUVEAU

Situé en bordure du Golfe du Morbihan, zone protégée exceptionnelle propice au silence et à la prière, le centre spirituel jésuite de Penboc'h propose depuis plus de 40 ans des retraites et sessions s'appuyant sur la spiritualité ignatienne.

Il poursuit aujourd'hui sa transformation : après de nouvelles orientations testées depuis 2015, la rénovation de l'ensemble des bâtiments est en cours. L'objectif est d'adapter les locaux au nouveau projet apostolique qui prévoit une attention particulière aux plus fragiles et une ouverture aux problématiques liées au monde du travail, sans oublier les propositions spirituelles (retraites, Exercices spirituels...). Penboc'h est au service de la vie dans toutes ses dimensions.

L'investissement de la Compagnie de Jésus est à la mesure de ce projet ambitieux : que Penboc'h demeure un lieu de référence pour l'avenir. Nous nous réjouissons que ce chantier d'envergure (2018-2019) soit également porté par des bienfaiteurs et amis des jésuites. Que chacun puisse contribuer, à sa mesure, au renouveau de ce lieu unique.

Deux axes très concrets dont nous sommes particulièrement heureux participent de ce renouveau :

D'abord, nous veillons à l'accessibilité des lieux. Le projet prévoit la création de 6 places de parking et de 4 chambres adaptées aux handicapés, une signalétique spécifique dans tous les espaces, 2 ascenseurs et une rampe extérieure d'accès. La salle de conférences sera équipée avec boucle auditive et/ou de casque audio portatif. Ainsi, demain, nos activités seront ouvertes à toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Mais nous avons aussi l'objectif, encore rare aujourd'hui, de mener un chantier « Zéro Carbone » visant à réduire tous les impacts écologiques du projet puis à compenser l'empreinte carbone restante en participant à un projet de reforestation, dont les plantations pourront absorber l'équivalent du CO<sub>2</sub> émis sur 20 ans. Un chantier vertueux, qui favorisera l'utilisation de techniques traditionnelles, de matériaux biosourcés ou encore d'isolation performante des bâtiments pour maîtriser les consommations énergétiques, tout en assurant un chantier exemplaire, dans gestion des déchets par exemple.

Penboc'h se tourne vers l'avenir. A nos côtés, participez à son renouveau ! Merci par avance, nous aurons à cœur de vous témoigner notre reconnaissance.

**Jean-Brice BIGOURDAN, Directeur**  
**P. François BOËDEC sj, Provincial de la Compagnie de Jésus**

Montant des travaux TTC	8.000.000 €
Montant des subventions espérées*	2.000.000 €
Part restant à la charge de la Compagnie de Jésus	6.000.000 €

\* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

### Quelques chiffres :

Fréquentation + 25% (10 700 nuitées, 23 000 repas en 2017)  
Réhabilitation de plus de 2600 m<sup>2</sup>  
Accueil agrandi (+ 50%)  
Salle de conférence de 85 places équipée  
40 chambres rénovées



Création de cours anglaises maximisant l'ensoleillement et la vue sur mer



Réfection des charpentes, des couvertures et des isolations



Création de lucarnes en pierre de taille identiques aux existantes



Restauration des façades avec enduit traditionnel à la chaux

## OUI, JE FAIS UN DON DE ..... EUROS POUR AIDER A LA RESTAURATION DU CENTRE SPIRITUEL DE PENBOC'H JE BENEFICIE D'UNE REDUCTION D'IMPOT POUR L'ANNEE EN COURS

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé  
[www.fondation-patrimoine.org/59352](http://www.fondation-patrimoine.org/59352)



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine, Centre spirituel de Penboc'h ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :  
 sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : \_\_\_\_\_

► Adresse : \_\_\_\_\_

► Email : \_\_\_\_\_

► Téléphone : \_\_\_\_\_

Suite des mentions légales au verso →